

Décision portant nomination du jury pour le concours interne de recrutement de techniciens de recherche et de formation de classe normale, branche d'activité professionnelle G (Patrimoine immobilier, Logistique, Restauration et Prévention), emploi-type Technicien-ne logistique, session 2024, dans l'académie d'AIX-MARSEILLE.

Le président de l'Aix-Marseille Université,

Vu le décret n°85-1534 du 31 décembre 1985 modifié fixant les dispositions statutaires applicables aux ingénieurs et aux personnels techniques et administratifs de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 28 décembre 2011 relatif aux modalités d'organisation et aux règles de désignation des jurys de concours et d'examens professionnels de recrutement et d'avancement dans les corps d'ingénieurs et de personnels techniques de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 29 décembre 2011 relatif aux règles de composition des jurys et aux modalités de désignation des experts susceptibles de siéger dans les jurys de concours et d'examens professionnels de recrutement et d'avancement dans les corps d'ingénieurs et de personnels techniques de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 22 mars 2024 autorisant au titre de l'année 2024 l'ouverture de concours pour le recrutement de techniciens de recherche et de formation de classe normale ;

Vu l'arrêté du 2 avril 2024 fixant les dates et modalités d'organisation des recrutements des techniciens de recherche et de formation de classe normale dans l'académie d'AIX-MARSEILLE, au titre de l'année 2024 ;

DÉCIDE :

Article 1^{er} : Sont nommés membres du jury pour le concours interne de recrutement de techniciens de recherche et de formation de classe normale dans la branche d'activité professionnelle G (Patrimoine immobilier, Logistique, Restauration et Prévention), emploi-type Technicien-ne logistique, au titre de l'année 2024, dans l'académie d'AIX-MARSEILLE :

Madame DEPREZ Stéphanie, ingénieure de recherche hors classe, présidente, Aix Marseille Université, Aix-en-Provence.

Monsieur GUERRERO Michel, ingénieur d'études hors classe, vice-président, Aix Marseille Université, Marseille.

Monsieur CALECA Romain, technicien de recherche et de formation de classe supérieure, expert, Aix Marseille Université, Marseille.

Madame POINSO Madeleine, attachée principale d'administration de l'état, experte, Centre régional des oeuvres universitaires et scolaires de Lille Nord Pas de Calais, Lille.

Monsieur RODDIER Philippe, assistant ingénieur cnrs, Centre national de la recherche scientifique, Montpellier.

Article 2 : En cas d'empêchement de la présidente désignée, la présidence sera assurée par le vice-président désigné.

Fait à Aix en Provence, le 24 avril 2024.

La Directrice Générale des Services

Laurence Corvellec